

Consultation publique

« Place Versailles »

Séance de questions et réponses

Suivi de la séance du 27 août 2024 – demande de réponses par écrit

Par courriel

Montréal, le 6 septembre 2024

À l'attention de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Objet : Consultation publique sur le Plan de redéveloppement du centre d'achat Place Versailles – Suivi de la séance d'information et de questions et réponses

À la suite de la séance d'information et de questions et réponses du 27 août 2024, les commissaires aimeraient avoir des précisions sur plusieurs préoccupations.

Par ailleurs, cette demande a pris en compte des questions reçues de citoyens après l'activité.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page Web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 12 septembre 2024 afin de permettre à la population d'en prendre connaissance avant la phase d'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,

Joseph Tchinda Kenfo Secrétaire-analyste

MOBILITÉ

- 1. Plusieurs questions portaient sur la sécurité autour de la station de métro Radisson, notamment à l'intersection des rues Faradon et du Trianon. Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour garantir la sécurité des transports actifs (piétons et cyclistes) et l'accessibilité de la station de métro, notamment en termes d'aménagement?
- 2. À plusieurs reprises, répondant aux préoccupations des citoyens en lien avec les enjeux d'accessibilité universelle à la station de métro Radisson et la sécurité des déplacements actifs autour de ladite station, vous avez interpellé l'ARTM et la STM, propriétaire et/ou gestionnaires des espaces. Existe-t-il un cadre d'échanges formel de discussions et d'échanges entre l'arrondissement et ces deux entités? Quelle est la nature de ces échanges? Les enjeux mentionnés y sont-ils abordés?
- 3. Quelles sont les mesures de mitigations envisagées pour faire face aux perturbations de la circulation dues aux camions et autres équipements de construction pendant les travaux?

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- 1. Quelles sont les normes minimales applicables en matière de bruit? Avez-vous sollicité la collaboration de la direction régionale de la santé publique au sujet des enjeux liés à la santé?
- 2. Quelles sont les mesures envisagées par l'arrondissement ou la Ville pour réduire les impacts négatifs de l'augmentation de la population sur la qualité de vie des résidents actuels?

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 1. En ce qui concerne les énergies renouvelables, envisagez-vous l'utilisation du gaz naturel renouvelable (GNR) ou de la géothermie?
- 2. Existe-t-il à l'arrondissement des normes relatives au nombre de places de stationnement réservé aux véhicules électriques dans les projets de cette envergure? Les bâtiments et les rues seront-ils équipés de bornes électriques pour les véhicules, l'autopartage électrique et autres?
- 3. À part la densité et la proximité de la station de métro Radisson, comment le projet répond-t-il à la crise climatique, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés, l'utilisation des énergies fossiles, la gestion des eaux pluviales et des déchets?



COMMERCES ET SERVICES

- 1. Afin de garantir la diversité de l'offre de services, quelles mesures sont envisagées au niveau de l'arrondissement afin d'assurer le maintien ou la présence de petits commerces à la fin du développement?
- 2. Quels sont les engagements de la Ville ou de l'arrondissement pour soutenir ce projet en termes de sécurité; d'entretien des infrastructures, des espaces communs et des parcs, d'offres culturelles? Quels sont les leviers dont elle dispose en cas de nonrespect des ententes établies avec le promoteur?
- 3. Au stade actuel de vos discussions avec le Centre de services scolaire, peut-on avoir des garanties qu'une école sera construite dans le site? Si le ministère ne finance pas un tel projet, quelles sont les alternatives étant donné que les écoles du secteur sont saturées?

LOGEMENT

Lors de la séance d'information et de questions et réponses, et répondant à la question d'un citoyen relative à l'offre de logement social sur le site, vous avez affirmé : « Parce que même quand on est capable d'exiger des choses, par la suite, la réalisation, le financement des projets de logements sociaux au Québec doit être financé par le gouvernement du Québec. La réalité, puisqu'ils ne nous aident pas à exiger davantage des promoteurs ... même dans la situation actuelle, il y a des terrains à la Ville de Montréal où on n'est pas capables de développer parce qu'on n'a pas de financement du gouvernement du Québec¹ ».

Pourtant, le représentant du promoteur a indiqué : « On a aussi travaillé avec le service de l'habitation pour utiliser leurs gabarits standards et optimaux au niveau de la hauteur, au niveau du nombre d'unités et au niveau de la densification des lots qu'on préconise pour justement ces éléments-là. Ça arrive à 11 % in situ et le reste va être versé en contribution financière. C'est l'équilibre qu'on a su atteindre avec le service. Maintenant, si on peut bonifier la densification de certains îlots, on va le travailler avec eux. Mais comme j'ai dit, on a optimisé par rapport à leurs besoins. Et on les a écoutés. C'est un bel équilibre entre une contribution financière pour permettre la construction...² ».

1. De quels gabarits standards et optimaux en termes de hauteur et de nombre d'unités s'agit-il?

¹ Transcription de la séance d'information et de questions-réponses du 27 août 2024, doc. 7.1.1, p. 97.

² Transcription de la séance d'information et de questions-réponses du 27 août 2024, doc. 7.1.1, p. 42.

